

[Texte]

“(2) Un nom de catégorie peut être appliqué à un contenant transparent dans lequel la quantité nette de produits ne dépasse pas 1,36 kg (3 livres), à l'exception des produits suivants.”

I will appreciate your advice concerning this proposal.

Yours sincerely,

Jacques Rousseau
Counsel

January 16, 1989

Mr. Jacques Rousseau
Counsel,
Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations
c/o The Senate
Ottawa, Ontario
K1A 0A4

Re: SOR/88-428, Fresh Fruit and Vegetable Regulations, amendment

Dear Mr. Rousseau:

Further to your letter of December 22, 1988 regarding the above subject, the wording you propose for the French version of subsection 4(2) of the Regulations appears satisfactory.

Thank you for your input into this matter.

Yours sincerely,

J.E. McGowan

October 31, 1989

Dr. J.E. McGowan, D.V.M., M.V.Sc.
Senior Assistant Deputy Minister,
Agricultural Programs,
Department of Agriculture,
Sir John Carling Building,
Ottawa, Ontario
K1A 0C5

Re: SOR/88-428, Fresh Fruit and Vegetable Regulations, amendment

Dear Dr. McGowan:

I refer to previous correspondence and shall appreciate your advice as to progress.

Yours sincerely,

Jacques Rousseau
Counsel

[Traduction]

«(2) Un nom de catégorie peut être appliqué à un contenant transparent dans lequel la quantité nette de produits ne dépasse pas 1,36 kg (3 livres), à l'exception des produits suivants:»

J'aimerais beaucoup obtenir votre avis au sujet de cette proposition.

Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jacques Rousseau,
Juriste

Le 16 janvier 1989

Monsieur Jacques Rousseau
Juriste
Comité mixte permanent d'examen
réglementaire
a/s Le Sénat
140, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Objet: DORS/88-428, Règlement sur les fruits et légumes frais—Modification

Cher monsieur Rousseau,

Suite à votre lettre du 22 décembre 1988 concernant le sujet susmentionné, je tiens à vous dire que le libellé que vous proposez pour la version française du paragraphe 4(2) du Règlement semble satisfaisant.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

J. E. McGowan

Le 31 octobre 1989

Monsieur J. E. McGowan, D.V.M., M.V.Sc.
Sous-ministre adjoint principal
Programmes agricoles
Ministère de l'Agriculture
Immeuble Sir John Carling
OTTAWA (Ontario)
K1A 0C5

Objet: DORS/88-428, Règlement sur les fruits et légumes frais—Modification

Monsieur,

Comme suite à notre correspondance, j'aimerais savoir où en sont maintenant les choses.

Veuillez agréer, monsieur, mes salutations distinguées.

Jacques Rousseau,
Conseiller

/cs